

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 mai 2007, 20 h, à la salle de réunion de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Eudes Boudreau
Donald Falardeau
Rémi Lebreux
Sandro Cormier
Raymond Deslauriers
Mme Marie-Christine Lavergne**

Monsieur Michel Lacroix, Maire, préside la réunion.

07-05-119 ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

07-05-120 PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 2 avril 2007 soit adopté en corrigeant la résolution #07-04-98 par le texte suivant :

- 1) M. Serge Gallant est engagé à titre de redresseur au golf de Carleton au salaire de 33 000 \$.
- 2) L'entrée en fonction de M. Serge Gallant est fixé au 5 mars 2007 et terminera le 12 octobre 2007.
- 3) La Ville de Carleton-sur-Mer versera 25% des profits nets, s'il y a lieu pour la saison 2007, avant immobilisations extraordinaires, à M. Serge Gallant, le tout devant être présenté par la production d'un état financier vérifié.

07-05-121 COMPTES À PAYER

Monsieur Jean-Eudes Boudreau informe le conseil municipal qu'il se retire des discussions.

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes à payer inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mars 2007 soient acceptés pour un montant total de 221 667.04 \$.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, Trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mars 2007.

Michelyne Leblanc, Trésorière

07-05-122 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme de la réunion du 2 mai 2007 soit accepté tel que présenté.

07-05-123 DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE les demandes en dérogation mineure suivantes soient acceptées :

07-05-123-1 DEMANDE : M. ROGER DOUCET

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la somme des marges de recul latérales qui est de 3,81 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une somme minimale de 6,00 mètres pour les marges latérales.

La localisation de cet immeuble se situe au #59, rue Alexis-Bernard à Carleton sur les lots #43A-62-18 et 43B-2-22 du rang 1, canton de Carleton.

07-05-123-2 DEMANDE : MARIE-CLAUDE BOUDREAU

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 7,86 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 9,00 mètres. Par la même occasion, il existe un abri d'autos annexé à cette résidence du côté EST de celle-ci, soit en façade. Le tout portant la marge de recul avant à 2,98 mètres de la rue. Les dispositions de la Réglementation d'urbanisme n'autorisent pas les abris d'autos dans une marge avant, soit à moins de 9,00 mètres de la rue.

La localisation de cet immeuble se situe au #323A, route 132 Ouest à Saint-Omer sur les lots #40-4-2 et 41-8 partie de la Seigneurie de Shoolbred, cadastre de la Municipalité de Shoolbred.

07-05-123-3 DEMANDE : M. GASTON ISABEL

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est des marges de recul avant OUEST et NORD. En effet, la marge de recul avant OUEST mesurée est de 8,89 mètres et la marge de recul avant NORD mesurée est de 8,26 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une marge avant minimale de 10,00 mètres et une marge maximale de 12,00 mètres.

La localisation de cet immeuble se situe au #48, Place Cartier-Chaleurs à Carleton sur le lot #45A-2-15 du rang 1, canton de Carleton.

07-05-123-4 DEMANDE : M. GINO LEMIEUX

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant NORD. En effet, la marge de recul avant NORD mesurée est de 10,71 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et maximale de 8,50 mètres.

De plus, l'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant OUEST. En effet, la marge de recul avant OUEST mesurée est de 4,67 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent également une marge minimale de 7,50 mètres et maximale de 8,50 mètres de ce côté.

L'implantation du hangar ne respecte pas les dispositions de la Réglementation d'urbanisme puisque celui-ci est érigé à 2,83 mètres de la résidence alors que les dispositions de la Réglementation d'urbanisme exigent que tout bâtiment accessoire soit situé à 3,00 mètres du bâtiment principal.

Le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la profondeur minimale exigée puisque celle mesurée est de 24,01 mètres alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une profondeur minimale de 30,0 mètres.

La localisation de cet immeuble se situe au #25, rue Allard à Carleton sur le lot #48B-2-21-1 du rang 1, canton de Carleton.

07-05-124 DOSSIER – VENTE POUR TAXES

Monsieur Michel Lacroix demande de se retirer des discussions concernant ce dossier.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE Messieurs Rémi Lebreux, conseiller municipal, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer sur l'acte de vente pour la Ville de Carleton-sur-Mer avec M. Jacques St-Onge dans le dossier de la vente pour défaut de paiement de taxes de M. Yvan Lacroix.

07-05-125 BAIL – BIBLIOTHÈQUE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer le bail pour la bibliothèque municipale au Quai des arts pour la durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

07-05-126 DOSSIER – PISTE CYCLABLE

Monsieur Michel Lacroix se retire des discussions concernant ce dossier.

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE Messieurs Rémi Lebreux, conseiller municipal, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer l'acte de vente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et M. Louis Lacroix en regard avec la cession d'une partie de terrain situé le long de la route du Quai dans le but de construire une piste cyclable pour une somme au coût de 1 \$.

07-05-127 PROTOCOLE D'ENTENTE – MAMR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise M. Michel Lacroix, maire, à signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et des Régions en regard avec l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructure Québec-Municipalité pour le dossier d'alimentation en eau potable.

07-05-128 AUTORISATION DESJARDINS

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur André Allard, directeur général et greffier et Madame Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière, soient nommés administrateurs pour les services de paiement Desjardins du club de Golf, numéro de marchand : 947465.

07-05-129 RÈGLEMENT #2006-91

Monsieur Michel Lacroix se retire des discussions concernant ce dossier.

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
 APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2006-91 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'autoriser des usages résidentielles à l'intérieur des zones #17 et #18 du plan de zonage soit adopté.

07-05-130 RÈGLEMENT #2007-102

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
 APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-102 soit adopté de façon définitive à l'effet de modifier le règlement de zonage #224-90 pour permettre l'usage d'une ligne de transport électrique à l'intérieur des zones #91, #93, #96, #97 et #98 du plan de zonage du secteur Carleton.

07-05-131 RÈGLEMENT #2007-103

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
 APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2007-103 soit adopté de façon définitive et modifie le règlement sur l'aménagement des plans d'ensemble #229-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'y inclure la zone #69.

07-05-132 RÈGLEMENT #2007-104

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE ce règlement fasse l'objet d'une analyse plus approfondie avant de procéder à son adoption.

07-05-133 DEMANDE À LA CPTAQ

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
 APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accorde son appui à Mme Lise Audet et M. Joël Horan pour une demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour une partie du lot #16A-2-1 dans le rang 1 partie Est, canton Maria, pour agrandir sa superficie.

07-05-134 AUTORISATION – CIRCULATION À VÉLO - ROUTE 132

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accorde son autorisation au Comité organisateur de la « *Randonnée Baiecycle Santé* » pour une randonnée de cycliste traversant la Ville de Carleton-sur-Mer sur la route 132 en date du 2 juin 2007.

07-05-135 ACHAT DE TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer refuse de vendre un terrain à M. Gilles Parent comme étant le site de l'ancien dépotoir à Carleton;

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de vendre à M. Martin Therrien une partie de terrain comme étant la partie du lot # 9-6, rang I, canton Maria, partie Est, au montant de 1 000 \$;

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer sur l'acte de vente.

07-05-136 FESTIVAL - LA VIRÉE

Madame Marie-Christine Lavergne demande de se retirer de la discussion concernant ce dossier.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
 APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer donne son accord de principe à verser un soutien financier additionnel au montant de 3 000 \$ qui pourrait être remboursable selon les résultats de *La Virée*, Édition 2007.

07-05-137 DEMANDE – HYDRO-QUÉBEC

Le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer prend connaissance d'une demande adressée par Hydro-Québec concernant une modification à la réglementation de zonage.

07-05-138 PÉTITION – RÉSIDENTS DE LA RUE DE LA BOULANGERIE

Le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer prend connaissance d'une pétition des citoyens de la rue de la Boulangerie concernant le déménagement de *La Brûlerie du Quai* au 48, rue de la Boulangerie à Carleton.

07-05-139 DEMANDE – HABITATIONS MONT-CARLETON

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande des *Habitations Mont-Carleton* soit portée à l'étude pour donner suite aux différentes demandes en regard avec la construction d'une nouvelle usine de panneaux pré-fabriqués.

07-05-140 AVIS DE MOTION

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion et propose l'adoption d'un projet de règlement #2007-108 modifiant le règlement #224-90 dans le secteur de Carleton et le règlement

#91-123 dans le secteur de Saint-Omer concernant l'ajout d'usages complémentaires reliés aux activités agro-touristiques dans les zones à dominance agricole.

07-05-141 AVIS DE MOTION

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion et propose l'adoption du 1^{er} projet de règlement #2007-109 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de créer une nouvelle zone industrielle à même la zone #13.

07-05-142 AVIS DE MOTION

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion et dépose pour approbation un projet de règlement #2007-111 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de permettre l'usage de sous-station électrique et un usage d'une ligne électrique à l'intérieur de la zone #102.

07-05-143 RÉAFFECTATION DES DOSSIERS AUX ÉLUS

Monsieur Raymond Deslauriers demande d'être démis de ses fonctions de maire-suppléant à brève échéance.

07-05-144 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire prolonger les trottoirs le long de la route 132 à Saint-Omer dans le secteur communément appelé la « Pavure »;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, ce projet nécessite un investissement appréciable pour que le drainage de la route 132 se fasse pour ne pas affecter la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est disposée à réaliser des travaux, en collaboration avec le M.T.Q., pour la partie des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un réseau de drainage pluvial est de responsabilité du M.T.Q.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer demande au Ministère des Transports d'inscrire à la programmation d'amélioration du réseau routier la présente demande et d'effectuer les travaux requis pour que le secteur de la route 132 (Pavure) soit adéquatement drainé pour permettre la construction d'un trottoir.

QU' une copie conforme de cette résolution soit envoyée à Mme Nathalie Normandeau, Députée de Bonaventure, Vice-première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions.

07-05-145 LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 22 h 10, Monsieur Sandro Cormier propose de lever la réunion.

Accepté.